

## La Charte des droits de l'enfant dans le sport: un outil pour promouvoir la santé et protéger l'enfant dans le sport

Per Mahler\* & Lucio Bizzini\*\*, Genève

### La Charte des droits de l'enfant dans le sport: expériences de terrain.

L'article de M. Jean Zermatten pose, de façon idéale, la problématique des droits de l'enfant et les enjeux qui en découlent. Il finit, de façon optimiste, par la phrase «c'est un pas de géant, comme dans les contes de fées..».

La Charte des droits de l'enfant dans le sport (CDES) a fêté ses 20 ans en 2008, mais il reste difficile d'évaluer son impact. La CDES aura eu ses moments de gloire et d'oubli. Le fait que tous les points de la CDES trouvent leur corollaire dans la convention des droits de l'enfant aura certainement aidé à lui donner sa légitimité et contribué à responsabiliser les adultes et les jeunes quant à leurs droits et leurs devoirs.

Le milieu du Sport, malgré ses particularités, est caractérisé par un fonctionnement très similaire à celui de la société dans son ensemble. Le sport a donc aussi besoin d'avoir un cadre éthico-légal qui assure aux jeunes une pratique sportive saine et divertissante, conforme au «meilleur intérêt de l'enfant».

L'activité physique et le sport, qu'ils soient pratiqués dans le cadre des loisirs ou de la compétition, en individuel ou en équipe, offrent aux enfants et aux jeunes des occasions uniques de développer des aptitudes physiques, psychologiques, sociales et relationnelles.

Au delà de l'aspect ludique, éducatif et compétitif du sport, l'activité physique revêt aujourd'hui une importance primordiale dans la lutte contre les maladies chroniques et en particulier l'obésité<sup>1)</sup>.

La conception idéalisée que certains peuvent encore avoir d'une activité sportive «au dessus de tous les soupçons» est cependant fortement remise en question par des enjeux divers. Ainsi, l'enfant peut être

soumis très tôt à des pressions sociales, économiques et médiatiques. Le sport peut être l'occasion d'abus et d'exploitation de l'enfant, avec des risques pour sa sécurité, sa santé et son développement. Les enjeux financiers sont tels que la recherche de la performance, l'entraînement intensif ou l'organisation adultomorphe de la compétition interviennent parfois tôt dans l'enfance.

Le mode de vie moderne et l'environnement dans lequel nous vivons, sont loin d'être promoteurs de l'activité physique. La recherche constante du résultat à tout prix, tend à exclure les plus nécessiteux et à décourager les moins performants.

En effet, depuis un siècle, le sport chez l'enfant est passé d'un loisir spontané et arbitré par les enfants, à une activité organisée et contrôlée par les adultes. Le dernier exemple en date est l'initiative du Comité Olympique International qui, à grands renforts de sponsoring, a décidé d'organiser des Jeux Olympiques pour les jeunes<sup>2)</sup>. Cette transition s'est accompagnée d'un ensemble de changements et d'exigences, débouchant sur le sport de compétition de l'enfant tel qu'il se présente aujourd'hui avec ses succès, ses exigences, ses risques et ses dérives.

En 20 ans, l'accent est passé du droit «d'être ou ne pas être un champion», dixième point de la Charte, au premier point de la charte qui est le «droit de faire du sport». Le sport d'élite devient de plus en plus exigeant et réservé à une minorité, tandis que le nombre de jeunes inactifs tend à augmenter comme en témoigne l'évolution séculaire de l'activité physique et l'excès de poids dans la population.

La CDES est utilisé dans le terrain depuis plus de 20 ans, au plan régional et international: Ce court texte présenté sous l'angle des droits élémentaires s'est

avéré être un remarquable instrument pour promouvoir le respect des enfants et des jeunes, protéger leur intégrité et leur santé et prévenir certains risques liés à la pratique sportive.

Les points de la charte sont présentés en détail dans l'article intitulé «La Charte des droits de l'enfant dans le sport: un outil pour promouvoir la santé et protéger l'enfant dans le sport»<sup>3)</sup>.

D'un point de vue pratique, la création et la mise en réseau de la Charte se sont passés de façon festive et enthousiaste. Lors



Figure 1: La Charte des droits de l'enfant dans le sport, illustrée par Aloys. Service des loisirs de la jeunesse et Service santé jeunesse, Genève 2006

\* Service de santé de la jeunesse, office de la jeunesse, département de l'instruction publique

\*\* Commission culturelle du Panathlon International

de la soirée de «ratification» de la CDES, l'ensemble des représentants des clubs de sport genevois sont venus la signer, exprimant ainsi massivement leur accord tacite sur son contenu et l'application de celle-ci.

Une grande partie de la promotion et de la divulgation de la CDES s'est ensuite faite au niveau national et international, par des conférences, présentations aux Congrès, table-rondes, etc. en Suisse et en Europe. Le Panathlon International c'est également approprié la CDES ce qui a donné lieu récemment à la Déclaration de Gand<sup>4</sup>.

Quant à la mise en pratique de la Charte, celle-ci a posé un certain nombre de problèmes, mais a certainement répondu aux interrogations du public-cible. L'interprétation d'une Charte est pour finir éminemment subjective, bien que les fondements soient relativement clairs pour ceux qui l'ont créé. Une application excessivement stricte, avec des sanctions à appliquer en cas de non respect, n'est pas souhaitable.

En effet, nous pouvons être confrontés à une certaine réticence de la part de clubs sportifs, qui estiment que l'application de la charte est intrusive dans la vie de leur sport ou de leur club. Ceci peut amener à l'isolation d'un groupe de jeunes sportifs soumis aux exigences, parfois inappropriées, d'un comité préoccupé par d'autres intérêts que ceux de l'enfant.

L'utilisation de la charte doit, par conséquent, se faire avec autant de compréhension et de finesse que possible, de telle manière à maintenir des liens de collaboration transparents et constructifs. Elle est un instrument de recherche d'un consensus entre les parties, un code de conduite souple, sous le signe de la volonté de «faire du mieux qu'on peut» pour protéger l'enfant.

Dans les sports avec de hautes exigences dès l'enfance, un dialogue entre les différents partenaires (médecins, entraîneurs, enfants, parents) est indispensable à intervalles réguliers, de telle manière à recentrer les objectifs sur le bien-être et le développement harmonieux du jeune. Ceci peut se faire sans problèmes, si l'intérêt de l'enfant est au premier plan et non pas l'intérêt personnel ou des pressions extrinsèques émanant de la société ou de l'environnement proche.

Une réelle difficulté est parfois d'établir quel est le meilleur intérêt de l'enfant. Notre rôle consistera alors à constamment interroger le jeune et son entourage sur leurs motivations, d'adapter le sport à la croissance de l'enfant et de dédramatiser les défaites et relativiser les victoires, en un mot, préserver ses droits de jeune athlète.

#### Références:

- 1) IOTF. International obesity task force, Childhood Obesity [www.iotf.org/childhoodobesity.asp](http://www.iotf.org/childhoodobesity.asp)
- 2) Youth Olympics. 2009.
- 3) P.Mahler, L.Bizzini, M.Marti et al. La Charte des droits de l'enfant dans le sport: un outil pour promouvoir la santé et protéger l'enfant dans le sport. *Revue Médicale Suisse* 2006;2:1774-7.
- 4) [http://ita.panathlon.net/art/500\\_frdeclarationolori010606.doc](http://ita.panathlon.net/art/500_frdeclarationolori010606.doc) ou alors Vanden Auweele, Y. (2004). *Ethics in Youth Sport. Analysis and Recommendations*. Leuven: LannooCAmpus

#### Correspondance:

Dr Per Mahler  
Service de santé de la jeunesse  
11 rue des Glacis-de-Rive  
case postale 3682, CH-1211 Genève 3  
Tél: 022 546 41 84  
Fax: 022 327 61 71  
[per.mahler@etat.ge.ch](mailto:per.mahler@etat.ge.ch)